

Gielens, Alphonse

Sold. Clairon mil. 09. 6<sup>e</sup> L. 41/11 n<sup>o</sup> 68811

(Médaille militaire) exécuté le 19. 10. 1914 Mulsen ~~Grœnendyck~~

sur la route Meupot-Bains à Neupot-Vill. (Neuport)

F.R. 2238 (S.F.)



L'acte de + existe (jugement)

Sob. E 1968<sup>a</sup> 21. 10. 19 Question au 6<sup>e</sup> L.

E 1968<sup>b</sup> 21. 10. 19 febe Q. ell. id.

Q. ell. pos. p. d. 27. 10. 19

Sob. E. E 4975 à ell. pos de p. d.

En retour question: aucun pos. aucun rend. 3. 11. 19

Sob. E/L 10819. 4-2-20- à QM. dem d'urgence p. d.

Sob. E/L 10819. 4-2-20 à Costdinkerke - dem. d'urgence p. d.

Comm. Costdinkerke à Sob. mil pas p. d. 16-2-20.

Q. M. à Sob. pas p. d. 10-2-20.

Sob. E. C. 11971-18-2-20 à Mulsen d. p. d.

Sob. E. C. 11971 le 19-2-20 au M. G. p. d. n'a pu être dressée

(E. S. V. p.)

Wulpen à Seb: pas p.d., déclaration pas faite  
21-2-20

Seb: E/C 12339-23-2-20 à M<sup>r</sup> Auditeur  
Mil<sup>re</sup> 2<sup>e</sup> D.A. Anvers, dem: extrait de jugement

Auditeur Général au S.P. et trait jugement  
28-2-20

Condamné par le conseil de guerre de la 2<sup>e</sup> D.A. à la  
peine de mort du chef d'abandon de poste en présence  
de l'ennemi (Art 233 Code milit.)

(extr. de jugem<sup>t</sup>)

E 1968<sup>e</sup> 28 9 20 Gossoncourt dem. ad. lens.

Gossoncourt 6/10/20 vende et enfants habitent à  
Petit Spauxen l'z Congres

E 1968<sup>e</sup> du 11-11-20 à Petit Spauxen l'z Congres dem. adr. famille et  
témoins t.

E/C 32845/H-11-20 à M<sup>r</sup> dn: dem: en et ou,  
dossier, transm: sous n<sup>o</sup> E/C 11941.

Petit Spauxen 24/11/20 épouse habitée com<sup>me</sup>, elle  
a appris par la Br<sup>ig</sup> B<sup>er</sup> que son mari était  
t 79-10-14 à Chicourt - Bains

E 1968<sup>e</sup> du 20-12-20 à l'Vue Gielen - rech<sup>ts</sup> in fut<sup>es</sup>  
dem. qui a annoncé t.

(2)

Gielen Pierre, Alphonse  
Sold. Claison mil. 07 6:8. N° 68811.

V. Gielen 8-2-21. A eu nouv. + par Croix Rouge  
debut mort à Vichy-Bains le 19-10-14. A envoyé  
cet avis à la Deputation permanente à Bilsen pour  
obtenir secours p. sepel. etc.; n'a jamais eu réponse.

R. J. 59 du 12-7-22 à Mdn: Cronsm: Somier  
Constitué en vue de requerr. la  
Decl. judiciaire sur.

Dem. decl. Judic. de + (bonheur N° 356 du 22-12-22)

R.S. 217 le 20-1-23 au J. T. dem. conn. le lieu exact d'inhumation.

J. T. n° 384, 26113, Cronsm. F.R. n°: 5238 en double. La  
famille Gielen se trouve à côté de la C.D. Va. Hens. Les habitants  
de la région avouent que ces C. sont celles des Em. mais ne  
peuvent faire connaître la C. se rapportant à chacun d'eux. C'est  
pourquoi on enseigne ces C. comme "cimetière commun", etc.,

Ardr n° 061/131376 le 22-3-23 le jugement déclaratif  
de + a été rendu le 7-2-23 par le tribunal  
de Tongres et est transcrit ds les registres  
E.C. de Petit-Spaarwen (E.C.)